



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

102^e séance plénière

Jeudi 1^{er} août 2024, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/78/L.100)

Projet de décision (A/78/L.101)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais apporter une modification d'ordre technique au premier alinéa du projet de décision, en remplaçant les deux espaces soulignées à la cinquième ligne par la cote et la date d'adoption de la résolution sur la portée, les modalités, le format et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer, qui doit être adoptée. Ainsi, la cinquième ligne du projet de décision se lirait comme suit :

« rappelant également sa résolution 78/319 du 1^{er} août 2024 sur la portée, les modalités, le format ».

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/78/L.100 et du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord donner lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution A/78/L.100 et du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, sur le budget-programme. Cet état des incidences financières sera suivi d'un état des incidences du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, sur le calendrier des réunions.

L'état des incidences financières ci-après est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a été distribué aux États Membres.

Dans le projet de résolution A/78/L.100, l'Assemblée définit la portée, les modalités, le format et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer, qui se tiendra à New York le 25 septembre 2024. Il convient de rappeler que, dans sa décision 78/544, l'Assemblée a décidé d'organiser, dans la limite des ressources existantes, une réunion plénière de haut niveau d'une journée. Le Secrétariat avait alors pris note de la décision de l'Assemblée générale de mettre en œuvre le nouveau mandat dans la limite des ressources budgétaires existantes. Le Secrétariat souhaite rappeler à l'Assemblée générale que sa capacité à mettre en œuvre ce nouveau mandat dépendra de la disponibilité de ressources de trésorerie suffisantes.

Je passe maintenant à l'état des incidences du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, sur le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



budget-programme. L'état des incidences financières ci-après est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a été distribué aux États Membres.

Aux paragraphes 2 et 3 du projet de décision, l'Assemblée générale a décidé de : a) prier le Secrétaire général d'établir un rapport, auquel les États Membres seront invités à contribuer, qui lui sera soumis vers la fin de sa soixante-dix-neuvième session ou au début de sa quatre-vingtième session et qui comportera des informations sur les défis liés à l'élévation du niveau de la mer et sur les moyens et stratégies permettant d'y faire face ; et de b) prier sa présidence d'organiser une réunion plénière de haut niveau d'une journée, au plus tard le dernier jour du débat général de sa quatre-vingt-unième session, en vue de poursuivre l'examen de la question de l'élévation du niveau de la mer, lequel aboutira, sans que cela constitue un précédent pour d'autres réunions de même nature, à l'adoption par consensus d'une déclaration concise, orientée vers l'action et négociée au niveau intergouvernemental.

Les demandes formulées aux paragraphes 2 et 3 du projet de décision viendraient s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Bureau de l'informatique et des communications en 2025 et en 2026, et nécessiteraient des ressources supplémentaires d'un montant de 43 200 dollars pour 2025 et de 38 900 dollars pour 2026. Les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe du présent état des incidences financières. En conséquence, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, entraînerait en 2025 des dépenses supplémentaires d'un montant estimé à 43 200 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), dont le détail sera inclus dans un rapport sur les prévisions budgétaires révisées que l'Assemblée générale examinera par l'intermédiaire de la Cinquième Commission durant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session. Les besoins en ressources pour 2026 seront présentés dans le projet de budget-programme pour 2026, que l'Assemblée générale examinera à sa quatre-vingtième session.

Je voudrais maintenant donner lecture de l'état des incidences du projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, sur le calendrier des réunions. L'état des incidences ci-après est présenté conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/335, en date

du 1^{er} septembre 2023, dans lequel l'Assemblée générale prie le Secrétariat d'appeler son attention et celle de ses organes subsidiaires sur les réunions de haut niveau qui se chevaucheraient, avant que des décisions soient prises sur des projets de texte prévoyant la tenue de réunions à telle ou telle date.

Aux termes du paragraphe c) du projet de décision dont elle est saisie, l'Assemblée déciderait d'organiser une réunion plénière de haut niveau d'une journée, au plus tard le dernier jour du débat général de sa quatre-vingt-unième session, en vue de poursuivre l'examen de la question de l'élévation du niveau de la mer. Cette réunion se chevaucherait avec des réunions prescrites de l'Assemblée générale si elle se tenait en parallèle du débat général de l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-unième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Les délégations qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de position sur le projet de résolution et/ou le projet de décision sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

En l'absence de déclarations, l'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/78/L.100, intitulé « Portée, modalités, format et organisation de la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/78/L.100 ?

Le projet de résolution A/78/L.100 est adopté (résolution 78/319).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/78/L.101, intitulé « Intensifier l'action face à l'élévation du niveau de la mer », tel que révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement ?

Le projet de décision A/78/L.101, tel que révisé oralement, est adopté (décision 78/558).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lautasi (Samoa) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des membres

de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), 39 petits États insulaires en développement (PEID) particulièrement touchés par les effets de l'élévation du niveau de la mer.

Nous remercions tout d'abord les cofacilitatrices de cette résolution (résolution 78/319), l'Ambassadrice Schwalger, de la Nouvelle-Zélande, et l'Ambassadrice Chan Valverde, du Costa Rica, des efforts considérables qu'elles ont déployés pour nous faire avancer dans ce processus, en veillant à ce que les voix des acteurs les plus touchés soient dûment prises en compte dans ces discussions. Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, de la constance avec laquelle vous défendez cette question cruciale. La réunion à venir et les mesures que nous prendrons à cette occasion seront un héritage formidable pour un Président de l'Assemblée générale issu d'un petit État insulaire.

Comme nous l'avons déjà dit, en cette période inédite d'élévation constante du niveau de la mer, nous devons faire en sorte que tous les organes de nos institutions internationales prennent à bras-le-corps la réalité de la crise climatique et l'effet disproportionné qu'elle a sur les PEID. L'AOSIS est, depuis des années, très impliquée dans les discussions portant sur l'élévation du niveau de la mer. Cette question est d'une importance capitale pour nous et nous devons la traiter de toute urgence. Nous nous sommes engagés dans ce processus avec la ferme intention qu'il soit à la hauteur de la gravité et de l'urgence des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Bien qu'elles ne soient pas parfaites, la résolution 78/319 et la décision 78/558 constituent une base solide pour renforcer les travaux du système des Nations Unies sur l'élévation du niveau de la mer. Cela créera un processus par étapes au cours des prochaines années pour renforcer l'action de l'Assemblée générale et pourrait donner une visibilité politique à cette question cruciale et insuffler un nouvel élan à tous les processus qui en sont déjà saisis. Mais nous devons aussi être clairs : nous ne pouvons pas attendre. L'élévation du niveau de la mer cause déjà des dommages graves et irréversibles à nos îles. Les PEID ont fait beaucoup de compromis sur ces textes. Nous appelons de nos vœux des mesures ambitieuses et de grande envergure dans le cadre de notre processus par étapes. L'heure n'est pas aux demi-mesures. À cette fin, nous avons trois dernières observations à formuler.

Premièrement, le résumé de la réunion de haut niveau de septembre doit être concis et orienté vers l'action si l'on veut qu'il puisse mener à des mesures

concrètes. Nous n'avons pas besoin d'un compte rendu figé de la réunion.

Deuxièmement, nous vous encourageons, Monsieur le Président, à procéder à une large consultation au moment de définir la composition des tables rondes pour la réunion de haut niveau. Les petites îles comptent de nombreux experts qui peuvent parler de la science, des connaissances traditionnelles et des effets de l'élévation du niveau de la mer.

Enfin, en septembre, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'AOSIS adopteront une déclaration normative sur l'élévation du niveau de la mer et le statut d'État et la présenteront à l'occasion de la réunion de haut niveau. Nous encourageons les autres États à se joindre à nous pour se prononcer clairement en faveur de la durabilité du statut d'État face à l'élévation du niveau de la mer causée par les changements climatiques. Nous attendons avec intérêt la réunion de septembre pour intensifier l'action sur l'élévation du niveau de la mer dans l'ensemble du système des Nations Unies.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration conjointe au nom des pays membres de la Coalition pour la lutte contre l'élévation du niveau de la mer et les menaces existentielles en découlant, à savoir Antigua-et-Barbuda, le Bangladesh, le Costa Rica, le Danemark, Malte, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la République de Corée, la Roumanie, les Tuvalu et mon pays, l'Allemagne.

D'emblée, la Coalition tient à remercier sincèrement les cofacilitatrices, les Représentantes permanentes de la Nouvelle-Zélande et du Costa Rica, de leurs efforts inlassables et de leur dévouement tout au long de ces six derniers mois. Leurs conseils, leur souplesse et leur ingéniosité ont été d'une valeur inestimable pour gérer les contradictions et les difficultés inattendues qui se sont présentées au cours du processus. Si la Coalition reconnaît les progrès accomplis, elle ne saurait passer sous silence la gravité de la situation sur le terrain. Les petits États insulaires et les communautés et États côtiers de faible élévation ne peuvent pas faire face seuls aux menaces existentielles posées par l'élévation du niveau de la mer. Bien que les textes adoptés ne soient pas à la hauteur des actions ambitieuses requises et, il faut le dire, attendues par les populations et les communautés touchées, nous sommes néanmoins encouragés par les efforts fructueux des cofacilitatrices pour parvenir à un consensus sur la décision 78/558, qui finira par nous mener vers un résultat négocié dans un avenir proche.

La Coalition se félicite des éléments importants que contient cette décision, qui reconnaît l'urgence de la lutte contre l'élévation du niveau de la mer et sa nature multidimensionnelle, et salue les efforts déployés au niveau régional. Cependant, nous maintenons qu'il aurait été souhaitable de mettre davantage l'accent, dans la décision, sur des actions concrètes, ainsi que sur un examen régulier des engagements pris pour répondre aux menaces posées par l'élévation du niveau de la mer. La Coalition exhorte toutes les parties à continuer à travailler avec diligence pour améliorer l'anticipation, l'atténuation et la prévention des effets négatifs de l'élévation du niveau de la mer à l'avenir, et lorsque cela n'est pas possible, pour prévenir les pertes et les préjudices, planifier des solutions à l'avance pour réduire au minimum les effets négatifs et permettre aux populations et aux pays touchés de s'adapter et de prospérer. Enfin, il convient de protéger les droits, les moyens de subsistance et le patrimoine culturel précieux des communautés vulnérables. La Coalition reste déterminée à collaborer avec tous les États Membres et toutes les parties prenantes pour atteindre ces objectifs cruciaux et ne laisser personne de côté.

Pour terminer, je voudrais vous remercier personnellement, Monsieur le Président, d'avoir œuvré tout au long de l'année écoulée afin que cette question très importante et vitale pour l'humanité soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. May (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 membres du Forum des îles du Pacifique qui sont représentés à New York, à savoir l'Australie, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu, Vanuatu et mon pays, les Fidji.

Tout d'abord, notre groupe est reconnaissant envers nos cofacilitatrices, l'Ambassadrice Schwalger, de la Nouvelle-Zélande, et l'Ambassadrice Chan Valverde, du Costa Rica, ainsi qu'envers leurs équipes, pour leur leadership et leur engagement remarquables, qui nous ont permis de franchir cette étape importante. Par ailleurs, cette étape n'aurait pas pu être franchie aujourd'hui sans la constance avec laquelle vous plaidez, Monsieur le Président, depuis votre première visite dans le Pacifique, en faveur d'une question que vous connaissez bien. C'est pour nous un motif de fierté que vous vous soyez non seulement fait le champion de cette cause urgente, mais aussi que vous ayez veillé à ce qu'elle trouve sa

place à l'Assemblée générale avant votre départ. Ce sera votre héritage.

Depuis la première consultation informelle et jusqu'à la quatorzième session, qui s'est achevée en juillet, notre groupe a travaillé de manière constructive et cohérente. À l'heure de faire le point sur nos progrès, nous aurions pu, pour parler de façon imagée, être le groupe dont la voile se serait abîmée dans les turbulences créées par des courants et des vents plus ou moins forts. Cependant, une chose était claire. Si nous avons campé sur nos positions, nous avons néanmoins écouté et fait preuve de souplesse dans notre détermination. Le fait est que la force réside dans les différences plutôt que dans les similitudes. Nous nous sommes nourris mutuellement, nous avons travaillé ensemble, nous nous sommes renforcés les uns les autres et nous nous sommes liés les uns aux autres, ce qui nous a permis de franchir aujourd'hui une étape décisive.

Par conséquent, notre groupe voudrait remercier toutes les délégations de leur coopération, de leur collaboration et de leur appui tout au long des négociations, qui ont été longues et ardues. En tant que groupe, nous avons pris des mesures progressives au niveau régional, comme en témoigne notre résolution concernant les modalités (résolution 78/319), car il s'agit d'une priorité pour le Pacifique face à la menace dévastatrice que l'élévation du niveau de la mer fait peser sur nos populations et nos moyens de subsistance. L'élévation du niveau de la mer nécessite une collaboration mondiale et une coopération internationale. Nos dirigeants se réuniront à nouveau aux Tonga ce mois-ci pour la 53^e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique sur le thème « Transformative resilient Pasifiki : build better now » (Mieux construire aujourd'hui pour un Pacifique résilient et porteur de transformations), et notre action d'aujourd'hui sera une contribution importante aux délibérations de nos dirigeants. Aujourd'hui, nous sommes ravis que les souhaits de notre peuple et de ceux qui sont en première ligne de la menace posée par l'élévation du niveau de la mer, tels que les petits États insulaires en développement, puissent trouver un réconfort dans le fait que l'ONU est à leur écoute et qu'elle est là pour eux. Tout en appuyant les deux documents, la résolution 78/319 et la décision 78/558, tels qu'ils ont été présentés, nous avons trois dernières observations à formuler.

Premièrement, nous sommes tout à fait favorables à ce que le résumé de la réunion de haut niveau de septembre soit concis et orienté vers l'action, et qu'il reprenne l'appel de nos dirigeants, qui devrait constituer

la base de toute action future en ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer.

Deuxièmement, en ce qui concerne les quatre tables rondes de la réunion de haut niveau, nous demandons que nos experts, qui sont en première ligne face à l'élévation du niveau de la mer, puissent également faire entendre leurs voix en y participant.

Troisièmement et enfin, nous appuyons toute mesure future qui permettra de garantir que l'élévation du niveau de la mer reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le groupe soutient donc la résolution et la décision dont nous sommes saisis et se félicite de leur adoption respective.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots en tant que représentant des Fidji.

Les Fidji se félicitent de l'adoption aujourd'hui de la résolution concernant les modalités et de la décision. Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires et à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom du Forum des îles du Pacifique.

Tout au long de ce processus, nous avons noté et salué le leadership remarquable de nos deux cofacilitatrices, les Représentantes permanentes de la Nouvelle-Zélande et du Costa Rica, ainsi que de leurs équipes respectives. Nous leur sommes reconnaissants de leur créativité et de leur gestion, et nous les remercions de leur excellent travail.

Le débat sur cette question essentielle pour la durabilité et les moyens de subsistance de nombreux États, en particulier les petits États insulaires en développement, a été animé. Ce sera un grand honneur de franchir un jour les portes de l'ONU et de constater que la question de l'élévation du niveau de la mer a enfin trouvé sa place à l'Assemblée générale et que les voix de milliers de communautés, en particulier les plus vulnérables qui sont exposées à la menace urgente de l'élévation du niveau de la mer, ont été entendues.

C'est précisément la question que l'ONU doit et devrait défendre. L'ONU doit se saisir de questions nouvelles et urgentes et faire changer les choses. L'élévation du niveau de la mer est l'une de ces questions, et elle permettra à l'ONU de rester pertinente et à la hauteur des nouveaux défis et de ceux qui se profilent à l'horizon. Les effets de l'élévation du niveau de la mer créent déjà de nouvelles sources d'instabilité et de conflits, et la dévastation a réduit à néant de nombreux

moyens de subsistance au sein des communautés. Aux Fidji, par exemple, quelque 42 villages devraient être déplacés à moyen ou long terme, ce qui représente un coût considérable pour le Gouvernement. Le Pacifique étant la région la plus touchée, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique anticipent depuis des siècles les effets de divers scénarios liés à l'élévation du niveau de la mer sur notre existence en tant qu'État, comme je l'ai dit.

Comme le montre la résolution concernant les modalités, la région du Pacifique a déjà progressé par nécessité et nos dirigeants se sont déjà engagés à assurer l'avenir de nos populations. Ici, à l'ONU, nous avons adopté une approche interrégionale, notamment en cosignant la déclaration conjointe distribuée en mai, afin de faire progresser notre objectif commun, sous l'égide de Cabo Verde.

Compte tenu de ces éléments, nous formulons les deux recommandations supplémentaires suivantes. Premièrement, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de rédiger un résumé de la réunion de haut niveau de septembre concis et orienté vers l'action, et deuxièmement, nous devons veiller à ce que la question de l'élévation du niveau de la mer reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Pour terminer, les Fidji ont soutenu l'adoption des deux documents et continueront à faire en sorte que la question de l'élévation du niveau de la mer continue d'être abordée, aujourd'hui et dans le futur, afin que personne ne soit laissé de côté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Nous tenons à remercier les cofacilitatrices, les Représentantes permanentes du Costa Rica et de la Nouvelle-Zélande, qui nous ont guidés avec succès tout au long de cet exercice complexe. Nous souscrivons pleinement aux déclarations qu'elles ont faites à plusieurs reprises au cours des consultations, selon lesquelles les changements climatiques, et en particulier l'élévation du niveau de la mer, nous touchent tous profondément et qu'il est nécessaire de prendre des mesures fermes et

urgentes. Pour être efficaces, ces mesures nécessitent une volonté politique et une large coopération internationale. Grâce au leadership des deux cofacilitatrices, nous disposons désormais d'un processus de l'Assemblée générale consacré à la lutte contre les menaces multiples posées par l'élévation du niveau de la mer. Nous nous félicitons à la perspective de participer à ce processus, mais aussi à d'autres forums pertinents traitant des aspects de l'élévation du niveau de la mer liés au développement durable et au climat, y compris, mais pas seulement, les Conférences des Nations Unies sur l'océan.

Je voudrais faire trois observations concernant la résolution 78/319 et la décision 78/558.

Premièrement, l'Union européenne et ses États membres sont pleinement favorables au caractère ouvert, inclusif et transparent des modalités de la réunion plénière de haut niveau. La participation active des dirigeants politiques et de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile dans son ensemble, est primordiale pour cerner et traiter la multitude de menaces posées par l'élévation du niveau de la mer.

Deuxièmement, nous souscrivons à l'accord très large conclu dans le cadre des consultations et reflété dans la résolution, selon lequel la réunion plénière de haut niveau et le processus qui suivra ne porteront pas atteinte aux autres processus en cours et ne préjugeront pas de leurs travaux, en particulier ceux du Groupe d'étude à composition non limitée de la Commission du droit international sur la question de l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international et ceux menés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Enfin, l'Union européenne et ses États membres participeront activement à la réunion plénière de haut niveau, ainsi qu'au processus ultérieur qui aboutira à une autre réunion plénière de haut niveau à la quatre-vingt-unième session, dans le but de maintenir le degré de priorité urgente et d'intensifier les actions visant à remédier aux effets de l'élévation du niveau de la mer. Le but de ces actions doit être d'assurer la préservation de la stabilité et de la sécurité dans les relations internationales, y compris la stabilité, la certitude et la prévisibilité juridiques, tout en garantissant le développement durable et le respect des droits humains. Ces actions doivent être conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui définit le cadre juridique de toutes les activités menées en mer et dans les océans.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, le Costa Rica, en tant que cofacilitatrices de la résolution 78/319, intitulée « Portée, modalités, format et organisation de la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer ».

Nous tenons tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Dennis Francis, de nous avoir confié la responsabilité de faciliter ces négociations.

En tant que cofacilitatrices, nous avons accepté cette tâche, convaincues que cette réunion de haut niveau est primordiale et urgente. Elle marque le début vital d'un dialogue qui n'a que trop tardé sur la menace importante que représente l'élévation du niveau de la mer pour de nombreux États Membres. Malgré l'urgence, le processus de négociation s'est avéré plus complexe que prévu. Il a nécessité 14 cycles de consultations et de nombreuses réunions bilatérales sur une période de cinq mois.

Dès le début du processus de consultation, nous avons pu constater qu'il existait différents niveaux de connaissance, au sein de l'Organisation, quant à la nature complexe et multiforme des menaces posées par l'élévation du niveau de la mer. En outre, le processus de négociation s'est heurté à la réticence que l'on rencontre habituellement lorsqu'un nouveau sujet est abordé à l'ONU, en dépit de sa gravité.

Jusqu'à présent, l'élévation du niveau de la mer n'a été considérée que comme l'une des nombreuses conséquences des changements climatiques. Il aura fallu attendre un examen approfondi pour en percevoir tous les effets pervers, tels que la salinisation des eaux douces, le déplacement des communautés côtières et les répercussions sur les écosystèmes, les moyens de subsistance, la culture et le patrimoine, pour n'en citer que quelques-uns.

La nouveauté du sujet en tant que question à part entière s'est avérée difficile en raison de sa nature multidimensionnelle. Pour l'aborder efficacement, il convient d'adopter une approche interdisciplinaire, ce qui nous oblige à nous défaire des cloisonnements auxquels nous sommes habitués.

Nous avons axé nos efforts sur la tenue en septembre d'une réunion de haut niveau ambitieuse et susceptible d'être suivie d'effets. Nous avons cherché à obtenir les résultats les plus favorables pour les États les plus touchés.

Cette réunion de haut niveau marquera un tournant dans notre action collective face à la menace complexe que représente l'élévation du niveau de la mer. Elle offrira à nos dirigeants une plateforme sans précédent pour débattre de cette question cruciale et présenter leurs propositions d'action concrètes et urgentes.

Les quatre tables rondes multipartites nous permettront d'avoir quatre discussions ciblées sur différents aspects de l'élévation du niveau de la mer. Ces discussions seront fondées sur les meilleures données scientifiques et connaissances disponibles en matière d'évaluation des risques et de prise de décision. Les aspects de l'élévation du niveau de la mer tels que l'adaptation, le financement et la résilience ; les effets sur les moyens de subsistance, la culture et le patrimoine, et les problèmes socioéconomiques ; ainsi que les dimensions juridiques, feront partie des discussions de nos dirigeants mondiaux.

Comme les membres le savent, le document final de la réunion de haut niveau est ce qui a le plus posé problème dans le cadre des négociations. Au cours du processus, nous avons dû trouver un équilibre entre les aspirations de deux groupes importants d'États : les États les plus touchés, qui ont plaidé en faveur d'une déclaration politique négociée très ambitieuse, et ceux qui, tout en reconnaissant la pertinence de la question, estimaient que les membres n'étaient pas prêts pour un résultat négocié à ce stade. Pour résoudre ces difficultés et équilibrer les préoccupations légitimes des États les plus touchés, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande ont, en tant que cofacilitateurs, proposé un projet de décision (décision 78/558). Le but de cette décision était de fournir à l'Organisation une première feuille de route afin que les États puissent commencer à traiter la question de manière globale. Elle intègre les contributions de divers groupes d'États et propose une voie à suivre qui respecte toutes les perspectives tout en appelant à agir rapidement.

La décision, qui a été adoptée officiellement, comprend trois éléments principaux. Premièrement, elle affirme l'engagement des États Membres à renforcer la coopération et les partenariats internationaux. Cet engagement doit permettre d'apporter des réponses globales et efficaces à l'élévation du niveau de la mer. Deuxièmement, elle demande au Secrétaire général d'établir le tout premier rapport sur les difficultés liées à l'élévation du niveau de la mer et sur les moyens d'y faire face. Enfin, la décision prévoit l'organisation d'une réunion de haut niveau à la quatre-vingt-unième session, à l'issue du processus en cours. Cette réunion poursuivra l'examen de la question de l'élévation du niveau de la mer et débouchera sur une

déclaration concise, orientée vers l'action et négociée au niveau intergouvernemental.

En tant que cofacilitatrices, nous sommes satisfaites du résultat des négociations et nous tenons à remercier toutes les délégations de leur coopération et de leur souplesse. Tout au long du processus, nous avons été les témoins directs de la manière dont un consensus est forgé. Cela requiert de la souplesse, de la bonne foi, de la solidarité et du dialogue. Le consensus n'est jamais trouvé, il est activement créé.

Le processus nous a profondément inspirées. Il a exigé non seulement du leadership, mais aussi l'art de jeter des ponts, de trouver des compromis et de faire preuve d'une bonne foi absolue. Chaque obstacle a été surmonté à force de résilience et de collaboration. Ensemble, nous avons transformé les obstacles en occasions à saisir.

À l'heure actuelle, la question de l'élévation du niveau de la mer n'est plus le parent pauvre des changements climatiques. Elle a désormais un foyer, et ce foyer, c'est l'Assemblée générale.

M^{me} Sisior (Palaos) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des Palaos. Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant du Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires et par le représentant des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique.

Nous nous joignons aux orateurs et oratrices précédents pour exprimer notre profonde gratitude aux deux cofacilitatrices de la résolution 78/319, l'Ambassadrice Schwalger, de la Nouvelle-Zélande, et l'Ambassadrice Chan Valverde, du Costa Rica, pour le travail inlassable qu'elles ont accompli afin de nous amener là où nous sommes aujourd'hui. Nous vous sommes également très reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir appelé l'attention sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer et d'avoir permis des discussions au plus haut niveau sur cette question cruciale.

Depuis les premiers efforts du Forum des îles du Pacifique en 1989, le Pacifique a toujours été l'un des principaux défenseurs de l'action contre l'élévation du niveau de la mer. La résolution adoptée aujourd'hui constitue une étape importante dans notre réponse collective à cette crise urgente. Cette étape décisive reflète notre engagement commun à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C et souligne la nécessité d'accélérer les efforts d'adaptation pour aider les pays les plus vulnérables et faire face aux menaces auxquelles ils sont actuellement confrontés.

Alors que nous sommes réunis pour adopter la résolution concernant les modalités relative à l'élévation du niveau de la mer, il est impératif de souligner la gravité de cette question. Les pays de faible élévation, y compris les petits États insulaires en développement, sont déjà profondément touchés, des parties importantes de leurs terres devenant inhabitables et certains étant confrontés à la menace dévastatrice d'une inondation complète. Pour nous, les habitants des Palaos et des petits États insulaires en développement du Pacifique, cette crise ne se limite pas à la perte de terres ; elle met en péril nos maisons, nos cultures et nos traditions que nous avons chéries et préservées au fil des générations.

Il est donc indispensable que nous continuions à veiller à ce que les voix des personnes les plus touchées fassent partie intégrante de nos discussions et de nos décisions. Il est essentiel d'intégrer les perspectives des communautés autochtones, traditionnelles et locales afin d'élaborer une approche inclusive et efficace pour lutter contre les problèmes posés par l'élévation du niveau de la mer.

Nous sommes sincèrement reconnaissants de l'engagement et du travail acharné qui ont été consacrés à ce processus. Les Palaos appuient pleinement l'adoption de la résolution et attendent avec intérêt le résumé concis et orienté vers l'action qui résultera de la réunion de haut niveau de septembre et qui servira de base à la poursuite de notre collaboration et de nos efforts communs pour lutter contre les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

M. Pell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis d'Amérique remercient les cofacilitatrices du leadership dont elles ont fait preuve tout au long de ces derniers mois sur la résolution 78/319. Nous sommes ravis de nous associer au consensus sur l'intensification de l'action pour faire face aux menaces de l'élévation du niveau de la mer, y compris dans le cadre de la réunion plénière de haut niveau sur cette question qui se tiendra en septembre.

Les États-Unis travaillent en étroite collaboration avec les nations insulaires vulnérables et les communautés côtières pour faire face aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer. Premièrement, nous agissons par le biais de notre priorité commune qui est de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Nous devons revoir à la hausse nos ambitions au niveau mondial. Cela s'applique en particulier aux autres grandes économies, dont les contributions déterminées au niveau national ne sont pas encore alignées sur le seuil de 1,5 °C. Deuxièmement,

nous agissons par l'intermédiaire du Plan présidentiel d'urgence pour l'adaptation et la résilience, présenté par le Président Biden. Nous avons l'intention d'aider plus d'un demi-milliard de personnes à s'adapter et à gérer les conséquences des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer. Dans le cadre de ce plan, nous aidons les pays vulnérables à obtenir et à utiliser les informations dont ils ont besoin pour faire des choix en matière d'adaptation, notamment par des évaluations détaillées des projections d'élévation du niveau de la mer et des incidences sur les côtes, ainsi que par le renforcement des systèmes d'alerte rapide.

Enfin, sans préjudice des discussions futures à la Cinquième Commission et ailleurs, notre délégation entend par représentation géographique équitable, dans le contexte de la résolution 78/319, l'inclusion complète, véritable et globale des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et du secteur privé. Les États-Unis n'accepteront pas que cette formulation soit utilisée pour limiter la participation de ces entités. En outre, étant donné qu'il n'existe pas d'accord sur la définition de la représentation géographique équitable, aucun principe de représentation géographique équitable n'a encore été établi.

M^{me} Kardash (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En ce qui concerne la résolution 78/319 et la décision 78/558, nous voudrions faire les observations suivantes.

La résolution et la décision créent un précédent dangereux, à savoir qu'un processus peut être imposé de force aux États Membres sans décision préalable correspondante de l'Assemblée générale. Telle a été notre compréhension tout au long du processus de négociation.

Toutefois, compte tenu de la position de l'Alliance des petits États insulaires, la Fédération de Russie a finalement accepté la tenue d'une deuxième réunion thématique de haut niveau à la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée générale. Dans le même temps, cette réunion n'apporte selon nous aucune valeur ajoutée, car cette question fait déjà l'objet d'un certain nombre de discussions au sein de divers processus, notamment des conférences internationales sur les petits États insulaires en développement, des Conférences des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14, de la préparation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États en matière de changements climatiques et des forums politiques sur le développement durable.

M. Navoti (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Les Tuvalu s'associent aux déclarations faites par le représentant du Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires, par le représentant des Fidji au nom du Forum des îles du Pacifique, et par le représentant de l'Allemagne au nom de la Coalition pour la lutte contre l'élévation du niveau de la mer et les menaces existentielles en découlant.

Nous remercions sincèrement les cofacilitatrices, les Représentantes permanentes de la Nouvelle-Zélande et du Costa Rica, de leurs efforts inlassables et de leur dévouement. Elles ont su gérer les complexités de ce processus de façon remarquable. Pour les Tuvalu, l'élévation du niveau de la mer est la plus grande menace contre notre survie future en tant que nation et en tant que peuple. Nous continuons à subir une érosion intense des terres, de fortes vagues et des inondations côtières, les pires inondations se produisant pendant la saison des marées hautes en février et mars. Cette réalité souligne l'urgence d'une action internationale globale. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, nous ne pouvons faire abstraction de la gravité de la situation sur le terrain. Les petits États insulaires et les communautés côtières de faible élévation ne peuvent pas faire face seuls aux menaces existentielles posées par l'élévation du niveau de la mer. La résolution 78/319 et la décision 78/558 fournissent un cadre nécessaire, mais il est indispensable de prendre des mesures et des engagements plus concrets. Cependant, nous devons rappeler que le temps presse. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre ; nous devons agir tout de suite et de manière ambitieuse.

Pour terminer, il n'est ni juste ni équitable que des pays comme les Tuvalu, qui contribuent le moins aux changements climatiques, paient le plus lourd tribut à la détérioration du système climatique. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau sur l'élévation du niveau de la mer et comptons sur l'intensification de l'action dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il est impératif que nous donnions collectivement la priorité à cette question et que nous agissions en conséquence afin de garantir un avenir durable et résilient pour toutes et tous.

Ne soyons pas la génération qui est restée les bras croisés alors que des nations entières disparaissaient sous les vagues. Au contraire, relevons le défi, dans l'unité et avec détermination, pour protéger notre maison à tous et faire en sorte que les Tuvalu et les autres nations vulnérables puissent non seulement survivre, mais aussi prospérer. Il est temps d'agir. Ensemble, écrivons l'histoire.

M. Çetin (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au titre des explications de position concernant la résolution 78/319, sur la portée, les modalités, le format et l'organisation de la réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer, ainsi que la décision 78/558, sur l'intensification de l'action face à l'élévation du niveau de la mer.

Nous sommes tout à fait conscients de votre détermination et de votre engagement, Monsieur le Président, à faire en sorte que la question de l'élévation du niveau de la mer soit traitée avec toute l'attention qu'elle requiert et que les petits États insulaires en développement (PEID) reçoivent le plein appui de la communauté internationale pour protéger leurs maisons, leurs terres et leur patrimoine. De fait, en souscrivant récemment au Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, nous avons reconnu que les PEID sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques, qui représentent la plus grande des menaces contre la survie et la viabilité de leurs populations, de leurs écosystèmes naturels et de leur développement durable.

La Türkiye défend fermement le bien-être, la prospérité et le développement durable des PEID. Notre priorité à l'avenir sera la mise en œuvre efficace du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement afin de remédier aux difficultés auxquelles ces pays sont actuellement confrontés et de construire des économies à même de résister aux chocs futurs, ainsi que d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est dans cet esprit que la Türkiye s'est associée au consensus sur la résolution et la décision relatives à l'élévation du niveau de la mer aujourd'hui. Nous avons contribué de manière active et constructive aux consultations depuis le tout début, mais nous aimerions souligner quelques points sur lesquels nous ne sommes pas entièrement d'accord, mais dont nous avons choisi de nous accommoder afin de parvenir à un texte consensuel.

Les dispositions de cette résolution et de cette décision concernant les modalités de la réunion de haut niveau et des futures réunions sur ce sujet ne doivent pas constituer un précédent pour les futures conférences et réunions des Nations Unies qui seront organisées sur d'autres sujets. Elles ne doivent pas devenir automatiquement des « formulations convenues » pouvant être reprises à l'avenir. Cela vaut notamment pour le paragraphe 9 de la résolution et le paragraphe 3 de la décision. Chaque résolution concernant les modalités doit être fondée sur

les éléments qui lui sont propres. Ainsi, les résolutions nouvelles et à venir concernant les modalités doivent être négociées au cas par cas.

La Türkiye est très favorable à la participation des organisations de la société civile aux travaux de l'ONU, à condition que leurs objectifs et leurs activités soient conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous soutenons donc les organisations de la société civile dont les activités contribueront aux buts et objectifs de la réunion de haut niveau consacrée à la lutte contre les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer. La Türkiye s'oppose à toute tentative de contourner les procédures établies de l'Organisation afin de créer de nouvelles voies pour permettre à des acteurs non étatiques de participer aux conférences et sommets des Nations Unies. Dans cette perspective, nous encourageons tous les États Membres à s'abstenir de faire un usage abusif des résolutions concernant les modalités des réunions des Nations Unies, et nous insistons également sur l'importance de respecter la nature intergouvernementale de l'Organisation afin de concrétiser notre vision commune.

Par ailleurs, il est bien connu que la Türkiye n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et qu'elle a toujours fait savoir qu'elle ne partageait pas l'opinion selon laquelle celle-ci a un caractère universel et unitaire. Le fait que la Türkiye a souscrit à cette résolution et à cette décision et qu'elle participe aux réunions qui seront organisées dans ce cadre ne saurait être interprété comme un changement de sa position juridique à l'égard de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En conséquence, la Türkiye espère que les documents finaux de la réunion plénière de haut niveau qui se tiendra dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-unième session seront adoptés par consensus, comme il est souligné dans la décision.

Comme la Türkiye l'a indiqué au cours de la quatrième Conférence internationale sur les PEID à Antigua-et-Barbuda, nous sommes déterminés à soutenir les PEID dans leurs efforts en faveur du développement durable, du renforcement de la résilience et de l'action climatique, et nous sommes prêts et disposés à continuer à travailler avec eux afin de concrétiser le Programme d'Antigua-et-Barbuda.

M. Fidoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 78/319 et remercie les cofacilitatrices de leurs efforts pour parvenir à un accord. Nous attendons avec intérêt

les réunions de haut niveau. Dans la perspective de ces réunions, il importe d'affirmer l'universalité et le caractère unitaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous réaffirmons que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans et revêt une importance stratégique en ce qu'elle sert de base nationale, régionale et mondiale à l'action et à la coopération dans le domaine des océans. Il faut en préserver l'intégrité.

Deuxièmement, la société civile est indispensable à nos travaux à l'ONU et contribue à faire en sorte que nos travaux ici se traduisent par des effets sur le terrain. Nous bénéficions de l'expérience et des connaissances irremplaçables de la société civile, ce qui nous permet d'élaborer des solutions plus globales et plus inclusives pour relever les défis mondiaux.

Nous sommes heureux de constater que la résolution a été formulée de manière à permettre une meilleure participation de la société civile à cette réunion de haut niveau importante. Nous pensons qu'il est crucial que les organisations de la société civile puissent y participer largement.

M. Ghafouri (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier sincèrement les cofacilitatrices d'avoir facilité le processus de négociation.

Elle voudrait également réaffirmer que la République islamique d'Iran attache une grande importance à la lutte contre les changements climatiques aux niveaux national, régional et international, sur la base des principes d'équité, de partenariat, de collaboration, d'appropriation nationale, de responsabilité partagée mais différenciée, ainsi que de responsabilité historique et juridique des pays développés à cet égard. Nous estimons que le texte final ne tient pas suffisamment compte des préoccupations et des priorités des pays en développement dans ce domaine et qu'il est particulièrement en retard en ce qui concerne ses moyens d'application, notamment l'aide financière, le transfert de technologies et le renforcement des capacités indispensables pour assurer le développement durable et relever les défis liés aux changements climatiques.

M. Babo Soares (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : La présente intervention s'inscrit dans le droit fil de la déclaration prononcée par le représentant du Samoa au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

En tant que petit État insulaire en développement (PEID), le Timor-Leste est très vulnérable face aux effets de l'élévation du niveau de la mer. Du fait de son littoral long de plus de 700 kilomètres, notre pays est exposé aux risques d'érosion du littoral, d'inondation et d'intrusion saline dans les sources d'eau douce. C'est pourquoi nous sommes vivement préoccupés par les répercussions de l'élévation du niveau de la mer et sollicitons activement l'appui de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies, pour surmonter ce problème pressant. Nous considérons que l'élévation du niveau de la mer est une question urgente et préoccupante. Le Timor-Leste, comme d'autres PEID, subit déjà les effets des changements climatiques, à savoir l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes de plus en plus fréquentes et violentes et la modification du régime pluviométrique. Notre gouvernement est conscient que l'élévation du niveau de la mer représente une menace de taille pour le développement futur du pays, notamment s'agissant de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de la population. En tant que PEID, le Timor-Leste demande à l'ONU de prendre des mesures immédiates et collectives pour remédier aux causes profondes de l'élévation du niveau de la mer. Nous exhortons la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à se tourner vers les sources d'énergie renouvelables et à appuyer les efforts d'adaptation aux changements climatiques et de résilience déployés dans les pays vulnérables. Bien que ces appels ne soient nouveaux pour personne, nous devons continuer de les réitérer afin de rappeler constamment à la communauté internationale les conséquences graves qu'entraînerait la négligence de ces questions.

Se faisant l'écho des déclarations prononcées par les autres orateurs et oratrices, le Timor-Leste demande plus particulièrement l'ONU d'accroître plus encore son appui aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et de résilience, notamment le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, de consolider la coopération internationale dans la lutte contre les causes mondiales de l'élévation du niveau de la mer, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition vers les sources d'énergie renouvelables, et de fournir une assistance technique et un soutien à la mise au point de systèmes d'alerte rapide, d'infrastructures résilientes aux changements climatiques et de pratiques agricoles intelligentes face au climat. En ce qui concerne les répercussions de l'élévation du niveau de la mer, nous préconisons en outre d'augmenter le financement et l'appui à l'adaptation aux changements

climatiques et aux mesures de résilience dans les pays fortement touchés comme le Timor-Leste ; de promouvoir les pratiques durables d'utilisation des terres, notamment le reboisement et la préservation des habitats naturels, afin de réduire les risques d'érosion du littoral et d'inondation ; d'appuyer la création d'infrastructures résilientes aux changements climatiques, y compris les digues, les jetées et les bâtiments résilients aux changements climatiques ; d'améliorer l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation des populations dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques en vue de renforcer la résilience et de promouvoir des pratiques intelligentes face au climat ; et d'encourager la coopération internationale et le partage des connaissances pour remédier aux causes mondiales de l'élévation du niveau de la mer et soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques dans les pays vulnérables.

Le Timor-Leste est favorable à la résolution 78/319, que nous avons adoptée ici même aujourd'hui. Le texte s'inscrit dans le droit fil des appels précédemment lancés à ce sujet et du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (résolution 78/317), qui vise à remédier aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer. Nous exhortons l'ONU à prendre des mesures immédiates pour régler cette question urgente. Il importe aussi d'aider les PEID à poursuivre leur développement afin qu'ils atteignent les objectifs de développement durable. Les pays les plus touchés ont besoin d'aide pour s'adapter aux changements climatiques, réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et gagner en résilience face aux effets de l'élévation du niveau de la mer. Une action collective s'avère essentielle pour remédier aux causes mondiales de l'élévation du niveau de la mer et appuyer les efforts d'adaptation aux changements climatiques dans notre intérêt et celui de l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption.

Je voudrais à présent exprimer mes remerciements et ma gratitude à nos brillantes cofacilitatrices, l'Ambassadrice Maritza Chan Valverde, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadrice Carolyn Schwalger, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts sincères et inlassables qu'elles ont déployés pour garantir le succès de ce processus. Je suis certain de parler au nom de toutes les délégations et de tous les membres de

l'Assemblée en les remerciant de leur dévouement et de leur persévérance. Je suis aussi sincèrement reconnaissant aux délégations de leur participation constructive et de leur souplesse tout au long du processus.

Je suis convaincu que la réunion de haut niveau marquera l'apogée des efforts que nous consentons pour tenir nos promesses et apaiser les inquiétudes des millions de personnes qui vivent dans un petit État insulaire en développement ou une zone côtière de faible élévation pour lesquelles l'élévation du niveau de la mer constitue une menace immédiate. Grâce à l'appui et à la participation de haut niveau des États Membres et d'autres parties prenantes, la réunion sera l'occasion d'apporter des solutions pragmatiques aux États et aux populations en première ligne. Cette réunion, qui se tiendra juste après le Sommet de l'avenir, sera une occasion importante d'envoyer un message fort et uni sur le besoin urgent de remédier à l'élévation du niveau de la mer. La décision 78/559, adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale, trace la voie à suivre pour améliorer les incitatives prises pour lutter contre l'élévation du niveau de la mer et faire passer cette question cruciale au premier rang des priorités de l'ONU. J'attends avec intérêt la poursuite de la collaboration de la communauté internationale avec les États Membres et les populations touchées en vue de dissiper leurs inquiétudes et de remédier aux effets de l'élévation du niveau de la mer dans le monde.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 13 et 117 de l'ordre du jour.

Point 125 de l'ordre du jour (*suite*)

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de décision (A/78/L.97)

Amendement (A/78/L.103)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui va présenter l'amendement A/78/L.103.

M. Shrier (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de proposer l'amendement A/78/L.103 au projet de décision A/78/L.97, sur la participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens.

L'amendement entend rétablir la liste initiale complète des organisations de la société civile telle qu'elle avait été présentée à l'origine. Les organisations

non gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, notamment en matière de sensibilisation à l'utilisation des médicaments, de prestation de soins de santé et de suivi, afin de garantir que nous progressons vers de meilleures politiques en matière de résistance aux antimicrobiens. La résolution 78/269 concernant les modalités, qui est au cœur de la présente séance, ne précise pas que les organisations non gouvernementales souhaitant participer doivent avoir une expertise exclusive dans le domaine de la santé. Nous regrettons que certains États Membres continuent d'utiliser la procédure d'approbation tacite pour bloquer des organisations non gouvernementales sur la base de considérations politiques sans rapport avec l'objet de la réunion de haut niveau. La raison pour laquelle ces organisations non gouvernementales ont été exclues n'a jamais fait l'objet d'un débat et cela s'est fait de manière opaque. Ces sept ONG sont bien connues et bien établies, et elles peuvent certainement contribuer à la réalisation de nos objectifs en matière de résistance aux antimicrobiens, tant par des activités de sensibilisation que de suivi. Notre amendement ne fait qu'appuyer le rétablissement des sept ONG qui ont été exclues. Nous n'ajoutons pas de nouvelles ONG. Nous souscrivons à la recommandation initiale de l'ONU et nous demandons instamment à tous les États Membres de voter pour cet amendement et d'éviter de politiser le processus d'inclusion de la société civile dans les processus onusiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision A/78/L.97 et de l'amendement A/78/L.103. À ce stade, il n'est plus possible de se porter coauteur de l'amendement via l'application eSponsorship.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt de l'amendement, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/78/L.103, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume des Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste et Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Les délégations qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote avant le vote sur l'un des projets de texte au

titre de ce point de l'ordre du jour sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

Après le vote sur tous les projets, les délégations auront l'occasion de fournir des explications de vote après le vote sur l'un ou l'autre d'entre eux. Avant de donner la parole au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gaal (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la République de Moldova et l'Ukraine, pays candidats, s'associent à cette déclaration.

Nous soutenons cet amendement (A/78/L.103) et nous nous associons à la déclaration du représentant des États-Unis d'Amérique. Nous regrettons que certaines délégations continuent d'utiliser la procédure d'approbation tacite pour tenter de bloquer les organisations non gouvernementales (ONG) sur la base de considérations politiques sans rapport avec l'objectif de la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Nous sommes déçus que les objections à ces ONG n'aient pas été formellement justifiées.

Nous rappelons la priorité commune : garantir un processus ouvert, inclusif et transparent, ouvert aux parties prenantes, y compris la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. La participation active de toutes les parties prenantes servira la légitimité du processus et contribuera également à l'obtention d'un texte ambitieux. Dans ce sens, l'Union européenne et ses États membres appellent à appuyer et à faciliter la participation de toutes les parties prenantes, conformément à la lettre et à l'esprit des modalités adoptées par l'Assemblée générale.

M^{me} Kardash (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se voit une fois de plus contrainte de prendre des mesures pour empêcher la participation de certaines organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux de l'Assemblée générale. Cela ne doit pas être interprété comme un blocage de la contribution très utile de telles organisations au travail de l'ONU. D'ailleurs, la Fédération de Russie désigne elle-même des représentants d'ONG, tels que des représentants d'organisations de la société civile et des milieux d'affaires, et les inclut dans sa délégation. Par exemple, nous avons désigné M. Roman Kozlov, vice-recteur de

l'Université médicale d'État de Smolensk, pour participer à la prochaine réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens à titre d'intervenant.

Toutefois, l'amendement A/78/L.103 à l'examen aujourd'hui énumère des organisations non gouvernementales dont les activités sont axées sur des sujets politiques, plutôt que sur le sujet en question. La participation de ces ONG à la prochaine réunion de haut niveau présente des risques potentiels pour une discussion constructive, professionnelle et dépolitisée. Nous ne sommes pas non plus convaincus que les ONG concernées seront en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux discussions spécialisées qui se tiendront durant la réunion de haut niveau. En outre, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les principes de consensus et d'approbation tacite continuent d'être bafoués en ce qui concerne la participation des ONG aux travaux de l'ONU. Nous observons cette tendance depuis longtemps et la considérons comme contraire à la nature intergouvernementale de l'Organisation et à la Charte des Nations Unies. Elle semble également saper les fondements du travail des organes spécialisés de l'ONU chargés des relations avec les ONG, y compris le Comité dédié. La Russie votera contre l'amendement proposé et invite les États Membres à la soutenir dans ses efforts pour revenir au principe du consensus.

M^{me} Reyes (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie l'amendement A/78/L.103 et s'associe à la déclaration faite par le représentant des États-Unis.

Nous avons été heureux de constater que la résolution 78/269 concernant les modalités a été formulée de manière à permettre une participation véritable et inclusive de la société civile à cette réunion importante. Ces modalités nous permettent de comprendre les raisons des objections à la participation des organisations non gouvernementales (ONG), et nous sommes reconnaissants que le libellé ait redonné le pouvoir de décision à l'Assemblée, plutôt qu'à un quelconque État Membre. Toutefois, nous regrettons que certains États Membres continuent d'utiliser la procédure d'approbation tacite pour tenter de bloquer les ONG pour des raisons politiques sans rapport avec l'objectif de la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Cette pratique nuit à nos efforts collectifs et à l'esprit de collaboration nécessaire pour relever les défis mondiaux en matière de santé. La société civile contribue depuis longtemps et de manière avérée aux initiatives mondiales en matière de santé, notamment à la lutte contre la résistance

aux antimicrobiens. Nous pensons qu'il est indispensable que les organisations de la société civile puissent participer largement à la réunion de haut niveau. Se passer de l'expérience de la société civile ne serait pas dans l'intérêt de nos efforts collectifs. C'est pourquoi nous plaidons pour qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote avant le vote.

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, avant de se prononcer sur le projet de décision A/78/L.97, l'Assemblée se prononcera d'abord sur l'amendement A/78/L.103.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Tonga, Ukraine, Uruguay

Votent contre :

Bélarus, Fédération de Russie, Inde, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Bahreïn, Belize, Brunéi Darussalam, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République démocratique

populaire lao, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Viet Nam, Yémen

Par 70 voix contre 6, avec 45 abstentions, l'amendement A/78/L.103 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'amendement A/78/L.103 ayant été adopté, nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision A/78/L.97, tel que modifié.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/78/L.97, intitulé « Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens », tel que modifié.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/78/L.97, tel que modifié ?

Le projet de décision A/78/L.97, tel que modifié, est adopté (décision 78/559).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Quinto Gonzalez (Mexique) (*parle en espagnol*) : La résistance aux antimicrobiens représente une menace mondiale pour la santé publique susceptible d'avoir des effets dévastateurs sur l'humanité. C'est pourquoi il est urgent que l'action commune se concentre sur la prévention d'une crise sanitaire.

Le vote du Mexique pour l'amendement A/78/L.103, qui vient d'être adopté, repose essentiellement sur deux idées. La première concerne les avantages potentiels que la participation des organisations non gouvernementales représente pour le système des Nations Unies, et la seconde porte sur l'impératif d'observer et d'appliquer le principe de transparence dans les processus de prise de décision de l'Organisation. Le Gouvernement mexicain en place, dirigé par le Président Andrés Manuel López Obrador, a réaffirmé la maxime selon laquelle tout ce qui est public doit l'être encore plus. La délégation mexicaine se félicite dès lors de la participation de diverses organisations à la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens. Mon pays estime que le processus intergouvernemental en cours pourrait être enrichi par la diversité des expériences, points de vue et informations fournis par les organisations non gouvernementales.

Même en cas de divergence, des points d'accord peuvent être trouvés.

À cet égard, la résolution 78/269 adoptée par l'Assemblée générale prévoit que la liste des participants à la réunion de haut niveau en question doit être régie par les principes de transparence et d'équité. Nous sommes frappés par le fait que la liste des organisations non gouvernementales qui ont fait l'objet d'une objection n'a pas été communiquée aux Membres en temps utile. De plus, les raisons de ces objections n'ont pas été expliquées. Tout cela compromet l'esprit d'inclusion qui devrait être une condition *sine qua non* de nos discussions et de nos décisions. Comme il l'a fait dans différentes instances, le Mexique continuera de plaider en faveur de l'inclusion des acteurs qui, conformément aux principes de la résolution concernant les modalités que je viens de citer, expriment le désir de participer. De même, nous exhortons le reste des membres à appuyer ces efforts afin d'engager des discussions et de donner plus de poids à celles déjà en cours, de créer des synergies et de veiller à ce que les résultats de la réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens profitent à tous les pays.

M. Imanuel (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient à expliquer son vote sur l'amendement A/78/L.103 à la décision 78/559 sur la participation des parties prenantes à la réunion de haut niveau de cette année sur la résistance aux agents antimicrobiens.

Nous sommes conscients du rôle important que jouent les organisations non gouvernementales et la société civile dans la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens. Nous soulignons par ailleurs que le succès de la réunion de haut niveau dépend de la garantie que tous les pays respectent autant que possible l'esprit de consensus, de dialogue et de négociation de bonne foi. Cela suppose notamment de respecter le consensus obtenu dans le cadre des délibérations sur la résolution 78/269, qui définit les modalités de la réunion, la vision, l'engagement et les procédures qui régiront son déroulement. Les pays qui ont rédigé la résolution ont déployé des efforts inlassables pour que le travail collectif de lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens en faveur du développement durable profite réellement à tous.

À cet égard, l'Assemblée générale et tous les États Membres sont convenus d'élargir la participation des organisations non gouvernementales de la société civile sur la base du principe d'approbation tacite. Cependant, nous voyons aujourd'hui encore des pays prendre des mesures qui non seulement portent atteinte au consensus

convenu dans la résolution concernant les modalités, mais symbolisent également la conviction des puissants qu'ils peuvent tout avoir et qu'ils sont au-dessus de la loi. Cela revient à faire fi des préoccupations que certains pays peuvent avoir, lesquelles pourraient être fondées sur des raisons valables, et à ne pas tenir compte du texte de la résolution concernant les modalités, que nous avons adoptée par consensus. En outre, il s'agit d'un manque de respect pour les accords conclus dans des instances internationales telles que l'Assemblée générale, les actes de ces pays donnant la priorité à leurs intérêts individuels au détriment de la confiance et de l'unité, ce qui nous amène à remettre en question la valeur des mots figurant dans les résolutions de consensus de l'Assemblée et notre objectif fondamental à l'Assemblée. Ces mesures aggravent le déficit croissant de confiance entre les États et érodent la foi dans le système multilatéral, créant ainsi un dangereux précédent. Nous tenons à souligner que le respect des mécanismes établis sur lesquels nous nous sommes déjà mis d'accord est une condition préalable à notre volonté de promouvoir l'inclusion et de préserver le multilatéralisme. Il garantit la crédibilité de ces mécanismes et de l'ensemble du système multilatéral, ainsi que leur bon fonctionnement. Nous nous sommes par conséquent abstenus dans le vote sur l'amendement.

M. Valido Martínez (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'amendement A/78/L.103 vise à perpétuer une formule de travail qui affaiblit et bafoue le principe d'approbation tacite qui, depuis des décennies, caractérise la participation des organisations de la société civile non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation s'oppose aux tentatives visant à affaiblir le principe d'approbation tacite, qui doit être défendu et préservé dans son sens originel. L'amendement proposé aujourd'hui ne fait que politiser et diviser l'action de l'ONU.

Cuba est convaincue que la participation de la société civile a été utile et bénéfique aux travaux de l'ONU au fil des décennies. Nous avons été témoins de la contribution importante que des milliers d'organisations non gouvernementales, dont beaucoup du Sud et de Cuba, ont apporté aux travaux de l'ONU, conformément aux procédures et pratiques établies, y compris par le truchement du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et suivant la procédure d'approbation tacite. Par conséquent, l'abstention de Cuba ne représente pas un jugement de valeur sur les organisations non gouvernementales mentionnées dans l'amendement A/78/L.103.

M^{me} Pereira Gomes (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de la participation de la société civile à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons voté pour l'amendement A/78/L.103.

Cependant, force est de constater qu'il ajoute une liste composée d'organisations non gouvernementales issues exclusivement de pays développés. Comme chacun sait, la résistance aux antimicrobiens touche de manière disproportionnée les pays en développement. Nous estimons qu'il convient d'encourager davantage la participation des organisations non gouvernementales des États qui n'ont souvent pas les moyens de se rendre à New York.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 125 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour

Rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Rapport du Secrétaire général (A/78/949)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Samson (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude au Bureau du Secrétaire général pour le rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/78/949) et pour l'occasion qui nous est donnée de prononcer une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne continue d'appuyer la mission essentielle que l'ONU a entreprise avec et pour les jeunes, consciente qu'une participation pleine et entière des jeunes aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions est la clef pour trouver les solutions dont notre monde a besoin de toute urgence. Nous restons fermement déterminés à accompagner les jeunes en tant que partenaires à part entière dans les efforts que nous

déployons pour atteindre les objectifs de développement durable, préserver et promouvoir la paix et la sécurité, faire respecter les droits humains et ne laisser personne de côté. Nous nous félicitons des progrès et des réalisations qui ont été faits pour renforcer la participation des jeunes depuis la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, et c'est pourquoi l'Union européenne a annoncé une contribution de 1 million d'euros à ce bureau.

L'Union européenne encourage le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse à se montrer ambitieux dans l'exécution de son mandat. Celui-ci doit travailler de manière transversale dans l'ensemble du système pour s'assurer que les jeunes participent véritablement à tous les processus de l'ONU, allant au-delà de la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Cela permettra également de rajeunir les effectifs de l'ONU. L'Union européenne continuera également d'appuyer le rôle essentiel que joue le Bureau dans la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Nous nous félicitons que le Bureau soit désormais financé au moyen du budget ordinaire, ce qui lui confère davantage de stabilité financière, d'autonomie et d'indépendance. Malgré les mesures de maîtrise des coûts mises en place en raison de la crise de liquidités qui frappe l'ONU, nous encourageons vivement le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse à accélérer dès que possible le processus de recrutement de son personnel afin de pouvoir utiliser la totalité des fonds alloués au Bureau et de passer ainsi à la vitesse supérieure dans l'exécution de son mandat. Nous aimerions que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse attire les meilleurs spécialistes des questions relatives aux jeunes, ayant de surcroît une grande expérience du travail avec les jeunes à l'ONU, afin que son mandat puisse être rempli de la meilleure façon possible.

Nous poursuivrons notre étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Nous restons fermement convaincus que ses travaux et son mandat sont indispensables pour garantir que les jeunes participent véritablement à la construction de leur présent et de leur avenir.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Tout en m'associant à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de mon pays, le Portugal, dont l'engagement en faveur des jeunes n'est plus à démontrer.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse de sa présentation du deuxième rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/78/949). Comme on peut le constater, l'ONU poursuit ses travaux sur les jeunes depuis plusieurs dizaines d'années, marquées par l'adoption de nombreuses résolutions et par une série d'activités et de réalisations du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Le rôle des jeunes en tant qu'agents de changement positifs et contributeurs clefs à la promotion des cadres mondiaux convenus est également de plus en plus reconnu. Nous nous félicitons tout particulièrement du renforcement de la collaboration avec les organisations et les réseaux de la société civile dirigés par des jeunes.

La création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse par la résolution 76/306 a été la première réalisation concrète de notre programme commun à la suite du processus intergouvernemental codirigé par le Représentant permanent de l'Égypte et la Représentante permanente du Guyana.

Nous attachions une grande importance à la création du Bureau et réaffirmons notre volonté sans faille d'insuffler un nouvel élan à nos efforts communs en faveur des jeunes.

Pour terminer, tout en espérant que le rapport sera publié plus tôt à l'avenir, avant les discussions de l'Assemblée générale, nous demandons au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse d'accélérer le processus de recrutement afin de compléter ses effectifs, qui, nous l'espérons, comprendront une équipe souple mettant à profit les capacités et les compétences techniques de l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU (résolution 75/1), les États Membres se sont engagés à être à l'écoute des jeunes et à travailler à leurs côtés. Nous sommes convaincus que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse contribuera à la mise en œuvre de cet engagement.

M. Grünwald (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne et voudrait formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est donnée de débattre du deuxième rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/78/949) depuis sa

création officielle, que la Slovaquie a résolument appuyé. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse représente un pilier essentiel de l'action menée avec les jeunes et en leur nom dans le cadre des efforts collectifs que nous déployons pour autonomiser les jeunes du monde entier.

Nous saluons le processus de transition entre le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, et nous voudrions saisir cette occasion pour remercier une fois de plus M^{me} Jayathma Wickramanayake de tout le travail accompli dans ce cadre. Nous appuyons les efforts présents et futurs que déploie le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, M. Felipe Paullier Olivera, pour s'acquitter du mandat du Bureau et, à cet égard, nous sommes, comme d'autres, préoccupés par le fait que le processus de recrutement n'est pas encore terminé. Nous encourageons l'adoption de toutes les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation sans plus tarder.

Conscients du rôle essentiel que jouent les jeunes dans la construction de notre avenir, nous nous félicitons des initiatives décrites par le Bureau pour renforcer la voix des jeunes et leur permettre de participer véritablement aux discussions menées dans le cadre de l'ONU. La vision de l'avenir que nous souhaitons ne peut être pleinement réalisée sans les jeunes et leur contribution active aux travaux de l'ONU. Nous nous félicitons tout particulièrement que les jeunes participent aux préparatifs du Sommet de l'avenir et à la rédaction de la Déclaration sur les générations futures. Les jeunes sont plus proches dans le temps des générations futures. Leur voix doit donc être entendue.

Dans un monde en mutation rapide, les jeunes jouent un rôle irremplaçable au sein des communautés et des sociétés, en favorisant la cohésion sociale, en prônant la paix et l'égalité et en faisant progresser les acquis du développement. En offrant aux jeunes des plateformes leur permettant de participer véritablement et des possibilités de jouer un rôle de premier plan, nous investissons dans les leaders de demain.

La Slovaquie s'est engagée de longue date à fournir aux jeunes un espace approprié pour contribuer activement à l'action de l'ONU. Notre position est clairement exprimée dans l'esprit fondamental des objectifs de développement durable : ne laisser personne de côté. Nous devons impérativement continuer de renforcer la participation des jeunes, en veillant à ce que leur voix fasse partie intégrante des processus de prise de décisions qui définissent notre trajectoire mondiale.

La création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a incontestablement été une étape décisive pour promouvoir la situation des jeunes et leur permettre de mieux faire entendre leur voix. Nous appuyons pleinement les activités qu'il mène pour atteindre notre objectif, à savoir vivre dans un monde où tous les jeunes ont la possibilité de s'épanouir.

M^{me} Parmanand (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana est heureux de participer à la présente séance consacrée à l'examen du deuxième rapport (A/78/949) du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Nous sommes conscients des progrès considérables accomplis par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse s'agissant de renforcer la participation des jeunes et de faire avancer les questions relatives aux jeunes dans l'ensemble du système des Nations Unies, comme indiqué dans le rapport. Nous nous félicitons en outre de la nomination, le 1^{er} décembre 2023, du premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, M. Felipe Paullier Olivera, et lui souhaitons plein succès dans la poursuite des travaux du Bureau.

Il ne reste que quelques semaines avant la tenue du Sommet de l'avenir. Il n'est pas possible de parler de l'avenir sans parler des jeunes, car ils sont l'avenir. Ce sont toutefois les investissements réalisés dans les jeunes d'aujourd'hui qui définiront l'avenir que nous laisserons aux générations futures.

C'est dans cette optique que le Guyana estime que la participation des jeunes revêt aujourd'hui une importance plus grande que jamais, alors que le monde assiste à une multiplication des conflits, dont beaucoup ont en leur centre les jeunes. Le monde compte 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit 16 % de la population mondiale, dont beaucoup vivent dans des zones touchées par des conflits. Dans les zones en proie à des conflits prolongés, nous avons vu des enfants passer de l'enfance à l'adolescence, voire même à l'âge adulte, sans jamais connaître la paix. Le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix, y compris dans les efforts de médiation et les processus de paix, est par conséquent essentiel.

Nous avons aussi vu des jeunes élever la voix et se mobiliser dans la lutte contre les changements climatiques. Ils sont directement concernés et doivent être impliqués dans les efforts de lutte contre les changements climatiques. À cette fin, le Guyana salue les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et faire entendre la voix des jeunes à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties

à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Si nous voulons récolter les fruits de l'enthousiasme, de l'énergie et de la créativité des jeunes, notamment en garantissant leur participation pleine et efficace, nous devons investir dans leur éducation, le renforcement de leurs capacités, leur santé et leur bien-être et la création d'emplois pour eux. En somme, nous ne devons pas traiter à la légère les problèmes qui touchent les jeunes. Ils doivent être au cœur du programme de développement durable.

Le Guyana est convaincu que les jeunes peuvent être des agents de changement positif, mais nous devons pour cela leur en donner les moyens et lever les obstacles existants. Leur participation véritable aux processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et mondial demeure indispensable pour façonner un avenir meilleur pour l'humanité tout entière. À cet égard, nous soulignons les contributions que les jeunes, notamment par le truchement du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, peuvent apporter au prochain Sommet de l'avenir et à la Déclaration sur les générations futures.

Au niveau national, le Guyana a donné la priorité aux initiatives en faveur des jeunes, notamment en augmentant sensiblement le budget des programmes qui leur sont directement destinés. Ces initiatives portent sur l'éducation, la formation professionnelle et les programmes d'orientation professionnelle, l'emploi des jeunes, le soutien à l'entrepreneuriat, le logement et le sport.

Pour terminer, le Guyana réaffirme son soutien indéfectible aux travaux du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, notamment en ce qui concerne la recherche de moyens permettant de favoriser une plus grande participation des jeunes. Nous restons également déterminés à promouvoir la cause des jeunes, y compris le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, pendant notre mandat au Conseil de sécurité. Nous ne voyons pas cela comme une option, mais comme une responsabilité.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport (A/78/949).

Malte s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Malte est une fervente partisane des droits humains des jeunes et de leur participation véritable aux processus

de prise de décisions. Cette participation est primordiale pour promouvoir et protéger les droits humains, atteindre les objectifs de développement durable et maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous avons pleinement appuyé la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, afin de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies puisse mobiliser et accompagner efficacement les jeunes en tant que partenaires à part entière dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Nous constatons avec satisfaction les progrès et les réalisations accomplis jusqu'à présent, notamment la nomination du tout premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, M. Felipe Paullier Olivera. Nous attendons avec intérêt de voir la contribution que le Sous-Secrétaire général apportera au renforcement des politiques relatives aux jeunes ainsi qu'à la coordination des processus et des plateformes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Pour remplir efficacement sa mission, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse doit représenter les jeunes qu'il entend appuyer et collaborer avec eux, y compris les jeunes femmes et les filles, les personnes LGBTQI+, les personnes handicapées et celles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination. La prise en compte des questions de genre dans les travaux du Bureau est primordiale pour parvenir à l'égalité des genres et lutter contre les inégalités persistantes, les stéréotypes de genre et les normes sociales discriminatoires qui excluent souvent les jeunes femmes et les filles des processus de prise de décisions.

Si des progrès ont été réalisés en vue de l'institutionnalisation de la participation effective des jeunes à l'ONU, il reste beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est préoccupant de constater une diminution du nombre de jeunes présentant des exposés au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix ces dernières années. Des ressources plus importantes et une volonté politique plus affirmée sont essentielles pour mettre pleinement en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous appelons le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse à s'impliquer davantage à cet égard et prenons note des recommandations formulées par le Sous-Secrétaire général Paullier Olivera au cours du débat sur les jeunes et la paix et la sécurité qui s'est tenu en mai (voir S/PV.9637).

M^{me} Boma (Zambie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Cette année marque un tournant décisif pour les jeunes à l'ONU et dans d'autres instances. Le Pacte pour l'avenir, actuellement en cours de négociation, offre une occasion exceptionnelle de revitaliser le système multilatéral, ce qui aura une incidence positive sur la vie des jeunes et renforcera leur confiance dans l'ONU et le système multilatéral. Nous saluons les efforts consentis par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse pour favoriser la participation véritable des jeunes au processus intergouvernemental menant au Sommet de l'avenir. Nous devons également veiller à ce que les jeunes, dans toute leur diversité, soient associés au suivi des différents résultats obtenus.

Alors que nous continuons d'œuvrer pour rendre pleinement opérationnel le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et assurer la participation effective des jeunes dans l'ensemble du système des Nations Unies, nous devons veiller à ce que la voix des jeunes soit non seulement entendue, mais aussi prise en compte.

M^{me} Mazaeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'examen par l'Assemblée générale du rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/78/949) est une excellente occasion non seulement de s'informer des activités de cette nouvelle entité, mais aussi d'échanger des vues sur l'évolution du programme relatif aux jeunes, dans un esprit de coopération intergouvernementale. La résolution 76/306, portant création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse il y a deux ans, lui a confié la tâche importante et stimulante de diriger la mobilisation et le plaidoyer sur les questions relatives à la jeunesse dans le système des Nations Unies. Ce n'est un secret pour personne que les jeunes sont la composante la plus progressiste et la plus mobile de la société. Ils sont prêts à mettre en œuvre les réformes les plus progressistes. Mais quelles seront ces réformes ? Comment le programme de la jeunesse va-t-il évoluer et dans quelle direction va-t-il s'orienter ?

Malgré le délai déraisonnablement court accordé aux États pour examiner le rapport, nous l'avons lu très attentivement. Nous avons constaté que, pendant la période d'examen, le Bureau a accompli un travail considérable dans les domaines suivants : la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ; la promotion de la participation des jeunes à l'action humanitaire ; la promotion de l'éducation aux droits de l'homme pour et par les jeunes ; la participation des jeunes à des activités liées aux changements climatiques ; la lutte contre les inégalités entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ; et la lutte contre la discrimination et la

violence à l'égard des jeunes femmes. Il s'agit là de sujets importants. Néanmoins, il serait juste de noter que cette série de sujets est considérée comme prioritaire dans un large éventail d'instances de l'ONU. Dans le même temps, tout un ensemble de questions, dont beaucoup sont importantes pour de nombreux États, y compris la Fédération de Russie, restent pour une raison ou une autre en marge des Nations Unies et sont parfois complètement négligées.

Selon le rapport, le renforcement de la participation véritable des jeunes est au cœur du travail du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, mais cela se réfère presque exclusivement à la participation des jeunes aux processus de prise de décision et à l'élaboration des politiques publiques. Nous ne devons pas oublier que les jeunes peuvent faire l'objet de manipulations politiques de la part de forces destructrices. Ils peuvent être influencés par des idées extrémistes. Nous devons lutter contre de telles tendances. En outre, la sphère politique n'est pas la seule sphère de la vie qui nécessite une prise en compte particulière du regard des jeunes. Il y a aussi les domaines social, économique, spirituel et sportif. La participation égale des jeunes athlètes aux compétitions internationales sans discrimination sur la base de la citoyenneté et des préférences politiques n'est-elle pas une forme de participation véritable des jeunes à la société ?

Les jeunes peuvent contribuer de manière concrète à la mise en œuvre des programmes sociaux. Il en va de même du bénévolat. Cette distorsion dans les priorités s'observe dans le travail sur le projet de chapitre 4 du Pacte pour l'avenir, sur les jeunes et les générations futures. Nous rappelons que les approches innovantes dans la promotion des initiatives multilatérales de mobilisation et d'autonomisation des jeunes doivent être soumises à l'examen des États Membres et non pas leur être imposées comme étant la seule approche correcte.

Nous reconnaissons que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse n'en est qu'à ses débuts, qu'il n'est probablement pas encore pleinement opérationnel et qu'il n'a pas encore atteint son plein potentiel. Nous espérons que, dans ses activités futures, le Bureau accordera une plus grande attention à la mise en œuvre du paragraphe 3 g) de la résolution 76/306, qui dispose qu'une partie du mandat du Bureau est de promouvoir et faciliter le dialogue, la collaboration et la solidarité. En ce qui concerne le premier élément, la synergie entre l'enthousiasme des jeunes générations et l'expérience de leurs aînés peut être mise à profit et encouragée dans l'intérêt de la société. Cependant, la base d'un tel dialogue commence naturellement au sein de la famille. C'est pourquoi nous

réaffirmons que la famille, en tant qu'institution sociale, est l'un des principaux facteurs du développement durable. À cet égard, les organismes des Nations Unies, y compris le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, devraient contribuer au renforcement de l'élaboration de politiques familiales, notamment dans le cadre de nos efforts communs pour atteindre les objectifs de développement durable convenus au niveau international.

Nous sommes convaincus que de nombreux États Membres de l'ONU, quelles que soient leurs trajectoires de développement ou leurs préférences politiques, seront d'accord avec l'affirmation selon laquelle la priorité stratégique de la politique de la jeunesse des États doit être de créer les conditions d'un perfectionnement continu des jeunes, en renforçant leur compétitivité, en développant leur érudition, en améliorant leur capacité d'adaptation aux conditions changeantes et en les rendant plus réceptifs aux idées créatives. Enfin, nous devrions favoriser leur formation en tant qu'individus harmonieux dotés d'une solide base morale et éthique. À cette fin, les États et l'ensemble du système multilatéral doivent s'efforcer d'offrir aux jeunes un accès à un ensemble de services de base leur permettant de choisir leur voie dans la vie, leur éducation, leur emploi et la création d'une famille.

En ce qui concerne le dialogue interculturel, nous pensons que l'idée d'unité, dans le respect de la diversité culturelle et civilisationnelle, peut être réalisée au niveau mondial et doit être promue par tous les moyens possibles. Pour ce faire, il faut rejeter les stéréotypes sur l'exceptionnalité de certains États et leur supériorité par rapport à d'autres. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse, nous devons tenir compte des contextes culturels et religieux des États et les traiter avec le respect qui leur est dû.

Pour la Fédération de Russie, les jeunes jouent un rôle particulier dans la promotion de la tolérance et de la solidarité. Début mars, dans la ville de Sotchi, en Fédération de Russie, s'est tenu le Festival mondial de la jeunesse auquel ont participé plus de 20 000 représentants de plus de 180 États. Nous avons invité les participants au festival à visiter différentes régions de la Fédération de Russie. Il était important pour nous de présenter à nos invités la diversité culturelle et nationale de notre pays. En réponse aux nombreuses demandes que nous avons reçues, les autorités russes ont décidé de faire du Festival mondial de la jeunesse un événement régulier. Cette initiative contribuera indubitablement au développement de la solidarité internationale et des contacts interpersonnels, en renforçant l'amitié, la fraternité, la confiance et la

compréhension mutuelle entre les représentants de différentes cultures, religions et civilisations.

En ce qui concerne l'échange d'expériences sur les questions relatives à la jeunesse, nous travaillons avec de nombreux pays en développement et nous nous concentrons sur la création de possibilités éducatives. Les établissements d'enseignement russes accueillent environ un million d'étudiants venus de différents pays. L'élargissement des possibilités offertes aux jeunes est l'une des principales priorités de la Fédération de Russie. La Russie considère les jeunes comme un partenaire à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans ce domaine.

Nous déployons des efforts considérables tant au niveau de la législation que de l'application de la loi pour concevoir et mettre en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse et nous avons accumulé une grande expérience dans le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, l'appui aux projets socialement importants, l'établissement d'un dialogue intergénérationnel, la mise en œuvre de programmes de volontariat, l'aide aux jeunes en difficulté, la promotion du tourisme des jeunes et dans bien d'autres domaines encore. Nous sommes prêts à partager notre expérience avec d'autres États et à adopter leurs meilleures pratiques. Le programme relatif à la jeunesse est multiforme et diversifié. L'examen de ses différents aspects est essentiel à l'édification d'un monde meilleur pour les générations futures.

Nous espérons sincèrement que, dans ses activités futures, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse se montrera aussi réceptif aux nouvelles idées et propositions et aussi souple dans ses approches et ses points de vue que le sont les jeunes eux-mêmes, dont il est appelé à défendre l'autonomisation.

M^{me} Makgati (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son deuxième rapport sur le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/78/949). Il s'agit d'un accomplissement majeur, alors que nous félicitons M. Felipe Paullier Olivera, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, qui est le plus jeune haut fonctionnaire de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons en outre que, sous sa direction avisée, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse ait clairement défini trois grands domaines d'action, à savoir, premièrement, l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse afin de favoriser les progrès dans les trois piliers de l'Organisation ; deuxièmement, le rajeunissement des effectifs

de l'Organisation des Nations Unies ; et troisièmement, la participation véritable des jeunes pour atteindre ces deux objectifs.

Le travail du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est déjà évident dans l'ensemble du système des Nations Unies. En effet, il s'emploie à mettre en œuvre des mesures en favorisant une participation véritable des jeunes à tous les niveaux. Cela est par ailleurs ancré dans la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui est mise en œuvre par 132 équipes de pays des Nations Unies dans différents pays. L'Afrique du Sud est fière d'en faire partie. Le quatrième rapport d'activité annuel *Youth2030*, publié il y a seulement un mois, présente clairement les problèmes rencontrés et les progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national.

Nous prenons également note du fait que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a examiné les points forts et les lacunes des politiques et programmes de stage des Nations Unies, dans son rapport intitulé « Internships in the United Nations : an exploratory review » (Stages aux Nations Unies : un examen exploratoire). Nous espérons que les recommandations formulées permettront de transformer les stages et de les rendre cohérents, équitables et surtout accessibles aux jeunes du monde entier, y compris dans des régions comme la nôtre, où le chômage des jeunes constitue un défi de taille.

Le forum de la jeunesse du Conseil économique et social, qui s'est tenu du 16 au 18 avril sur le thème « Mise au point par les jeunes de solutions durables et innovantes : renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises », et la participation des jeunes à la Commission de la condition de la femme, ce qui inclut les forums politiques de haut niveau, sont des manifestations visibles et bienvenues de la participation intergénérationnelle dans le cadre d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies.

L'Afrique du Sud, qui est membre de la Commission de consolidation de la paix, juge encourageants les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité, ainsi que le rôle qu'il joue dans les activités menées dans le cadre du Pacte pour l'avenir. Notre délégation attend avec grand intérêt les Journées d'action du Sommet de l'avenir, en particulier les Journées d'action de la jeunesse, qui se tiendront le 20 septembre, avant le Sommet. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui vient d'être créé, affirme que les jeunes ne sont pas seulement notre avenir, mais aussi notre présent. Ils sont officiellement parmi

nous et, de toute évidence, prêts à travailler. Comme ils le disent souvent, « rien sur nous sans nous ». Poursuivons le travail intergénérationnel.

M. Mohamed (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne prend note du deuxième rapport (A/78/949) du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse sur ses activités, présenté en application de la résolution 76/306, et se félicite de la nomination du premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse. Cela marque le début de la mise en œuvre du consensus international de l'Assemblée générale, lorsque celle-ci a adopté la résolution susmentionnée en septembre 2022. La résolution souligne combien il importe de promouvoir le programme relatif aux jeunes à l'Organisation des Nations Unies tout en renforçant l'action institutionnelle de celle-ci pour répondre aux aspirations des jeunes du monde entier. De même, ma délégation constate le peu de temps qui s'est écoulé entre la publication du rapport et la tenue de la présente séance. L'Égypte demande que cela soit pris en compte dans la préparation des futurs rapports, qui doivent être disponibles bien avant la séance correspondante, afin de disposer d'un délai suffisant pour les étudier et faire le point sur les dernières activités du Bureau.

L'Égypte a eu le plaisir de collaborer avec le Guyana pour faciliter les consultations sur la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui vise à améliorer la communication avec les jeunes. Le Bureau permet d'entendre la voix des jeunes afin de faire progresser les efforts déployés au niveau international dans le cadre des trois piliers de l'action de l'Organisation : la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. À cet égard, nous voudrions partager notre vision sur la manière de renforcer le rôle du Bureau pour atteindre ces objectifs, d'autant plus que l'Assemblée générale mène actuellement des consultations sur le chapitre IV consacré aux jeunes et aux générations futures du Pacte pour l'avenir, qui doit être adopté en septembre.

Premièrement, nous devons investir davantage dans l'éducation, dans les échanges scientifiques et universitaires et dans les programmes d'acquisition de compétences, ainsi que dans le partage d'expériences avec les jeunes des pays en développement. Nous devons également augmenter le nombre de bourses d'études accordées aux jeunes afin de renforcer leurs compétences et d'accroître leurs possibilités d'emploi.

Deuxièmement, nous devons offrir davantage de possibilités d'emploi et de formation aux jeunes, en particulier ceux issus des pays en développement, dans les

différents départements du Secrétariat et dans les fonds et programmes des Nations Unies. Cela peut aussi être fait en augmentant les fonds alloués au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse, une proposition importante qui est en cours de négociation dans le cadre de la rédaction du Pacte et qui a été approuvée dans la résolution 78/179.

Troisièmement, il convient de tirer parti de la corrélation entre les flux migratoires et le développement et de renforcer les voies de migration régulières en tenant compte des réalités démographiques et des besoins du marché du travail. Nous avons besoin de mécanismes qui garantissent aux jeunes une migration sûre, tout en leur permettant de jouer un rôle positif dans la réalisation du développement durable dans les pays d'origine et de destination. Cela revêt une importance particulière à l'approche du deuxième Forum d'examen des migrations internationales, qui se tiendra en 2026.

Ces questions ont toutes été défendues par le Groupe des États d'Afrique dans leurs positions de négociation sur le chapitre IV du Pacte pour l'avenir. Nous avons en outre fait valoir deux points essentiels. Nous avons tout d'abord précisé qu'il fallait éliminer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Nous avons également appelé à la restitution immédiate des biens culturels et des monuments historiques à leurs pays d'origine. Cela favoriserait la capacité des jeunes et des générations futures d'exercer leurs droits culturels. L'Égypte espère que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, une fois pleinement établi, jouera un rôle majeur dans la promotion de ces questions urgentes pour les jeunes, en particulier dans les pays en développement. Nous avons bon espoir qu'il poursuivra ses efforts pour faire entendre la voix des jeunes du monde entier à l'ONU.

Pour terminer, l'Égypte reste déterminée à renforcer la participation et l'autonomisation des jeunes, à multiplier les programmes visant à accroître leurs capacités et à renforcer leurs compétences en vue de leur intégration sur le marché du travail, ainsi qu'à augmenter le nombre de jeunes nommés à des postes de direction. L'Égypte a par ailleurs créé le Forum mondial de la jeunesse, qui constitue une instance importante où les jeunes du monde entier peuvent échanger leurs vues et leurs idées autour des thèmes de la paix, du développement et de la créativité.

M^{me} Patel (Inde) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous exprimons notre sincère gratitude au Président de l'Assemblée générale pour avoir organisé cette importante discussion. Nous adressons également toutes nos

félicitations au Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, qui vient d'être nommé.

L'Inde se félicite du rapport du Secrétaire général (A/78/949), sur les activités et les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, créé par la résolution 76/306. Nous prenons note des efforts déployés pour renforcer la participation des jeunes et permettre la bonne exécution du mandat du Bureau. L'inclusion demeure au cœur du mandat du Bureau. Il importe tout autant de respecter les principes énoncés par l'Assemblée générale et de veiller à ce que la voix des jeunes de toutes les régions soit représentée. Nous insistons tout particulièrement sur l'importance de faire entendre la voix des jeunes du monde du Sud dans les activités du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Leurs difficultés et leurs vues propres doivent être prises en compte dans les travaux de l'ONU, et leur participation doit être activement encouragée afin que leur contribution soit pleinement reconnue. Pour garantir une véritable inclusion, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse doit s'efforcer de respecter un équilibre géographique dans ses activités et sa représentation. Toutes les régions doivent voir leurs jeunes représentés et leurs problèmes particuliers abordés, de manière à refléter la diversité des réalités mondiales.

De plus, la représentation équilibrée des genres est un élément essentiel de toutes les activités du Bureau. Les jeunes femmes et les jeunes filles doivent bénéficier de mêmes chances de participer et de diriger, car l'égalité des genres est indispensable au développement durable. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse doit se faire le champion d'un programme mondial relatif aux jeunes plus équitable et plus inclusif.

Comptant plus de 250 millions de personnes âgées de 18 à 30 ans, l'Inde possède la plus grande population de jeunes au monde. Nos jeunes, imprégnés des valeurs démocratiques et animés par des aspirations diverses, sont le moteur du succès de l'Inde. Des initiatives telles que « make in India and start up India » leur permettent de devenir des entrepreneurs et des innovateurs. Notre écosystème de start-up, le troisième au monde, a créé 1,25 million d'emplois et est évalué à plus de 350 milliards de dollars. Les jeunes Indiens contribuent aussi grandement aux domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques à l'échelle mondiale.

L'Inde continuera d'appuyer la croissance inclusive et les politiques axées sur les jeunes dans le système des Nations Unies en vue de garantir un avenir prospère et innovant. Nous réaffirmons notre soutien à la Stratégie

des Nations Unies pour la jeunesse et à l'autonomisation des jeunes pour qu'ils deviennent des leaders mondiaux et des acteurs du changement.

Mme Van Der Sar (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt par la représentante de l'Union européenne.

Au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais me joindre aux autres délégations pour faire part de notre réflexion positive sur la première année du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse qui joue un rôle de chef de file dans la mobilisation et le plaidoyer sur les questions relatives à la jeunesse dans le système des Nations Unies.

Maintenant qu'il est pleinement établi sur des bases financières stables, nous espérons que des mesures concrètes continueront d'être prises, guidées par la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse peut compter sur le soutien du Royaume des Pays-Bas dans le cadre de sa stratégie « Youth at Heart ». Nous avons salué la nomination de M. Felipe Paullier Olivera au poste de Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse et nous nous félicitons du rôle qu'il joue depuis lors pour rehausser la visibilité de la jeunesse au sein de l'ONU, notamment au Sommet de l'avenir, qui se tiendra prochainement.

Compte tenu de notre soutien au Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, nous aimerions souligner l'importance du travail effectué par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en faveur des jeunes handicapés et son implication dans le Pacte. Nous applaudissons également l'exemple qu'il a montré en inaugurant son premier groupe restreint de jeunes, qui sert de caisse de résonance. Dans le même temps, nous prenons note de la conclusion figurant dans le bilan intermédiaire de la Stratégie pour la jeunesse, selon laquelle il faut renforcer les politiques et les processus visant à faire véritablement participer les jeunes à tous les niveaux. Aussi le Royaume des Pays-Bas espère-t-il que la poursuite de l'intégration de ces mécanismes dans l'ensemble du système des Nations Unies restera une priorité. Nous sommes convaincus que le Pacte pour l'avenir jouera un rôle essentiel à cet égard.

Enfin, ma délégation salue le rôle de premier plan joué par le Bureau pour faire avancer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous encourageons le Bureau à poursuivre et à accélérer ces efforts, conformément aux recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la jeunesse et la paix

et la sécurité (S/2024/207), publié ce printemps, et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous ne saurions trop insister sur les effets positifs du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse qui s'est fait le champion du programme relatif aux jeunes et nous appelons tous les États Membres à poursuivre et, si possible, augmenter leur appui au Bureau, y compris leur soutien financier, pour qu'il puisse s'acquitter de son important mandat. La paix, la justice et le développement ne peuvent être atteints qu'en incluant

véritablement les voix des jeunes du monde entier à tous les niveaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 15.